

Maître Daniel TAISANT



Huissier de Justice près le Tribunal d'Instance de COSNE SUR LOIRE (Nièvre)

Place du Général de Gaulle, BP 6, 58401 LA CHARITE SUR LOIRE

Téléphone : 03.86.70.30.85 - Fax : 03.86.70.20.89

E-Mail : daniel.taisant@wanadoo.fr -

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE QUATRE,

Et le VINGT AVRIL.

A LA REQUETE DE :

« ADEME », AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE, Délégation Régionale Rhône-Alpes, dont le siège social est 2 Square La Fayette, BP 406 – 49004 ANGERS Cedex 01.

Laquelle m'a fait exposer par Monsieur Jean-Paul Georges, Chef de projet sites et sols pollués :

Que l'ADEME bénéficie, pour ses interventions sur le site des USINES LAMBIOTTE, d'un arrêté préfectoral d'occupation temporaire.

Qu'aux termes de la loi de 1892, ce droit ne peut s'exercer qu'après qu'un état des lieux contradictoire aura été dressé avec le propriétaire ou son représentant.

Que la liquidation de la SA USINES LAMBIOTTE a été clôturée par jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS en date du 23 Décembre 2003.

Qu'aux termes de ce jugement, les actifs résiduels mobiliers et immobiliers ont été passés en non valeur. Que la propriété du site LAMBIOTTE est donc incertaine.

Qu'afin d'honorer les dispositions de la loi, il est possible (article 7) que :

« A défaut par le propriétaire de se faire représenter sur les lieux, le Maire lui désigne d'office un représentant pour opérer contradictoirement avec celui de l'administration ou de la personne au profit de laquelle l'occupation a été autorisée. »

Que l'ADEME entend mettre en application cette disposition.

Que le Maire de la Mairie de PREMERY a été informé des date et heure d'établissement de ce constat.

Qu'elle me requiert donc de me transporter sur place à cette fin pour dresser toutes constatations utiles avec une illustration photographique.

Déférant à cette réquisition.

J'ai, Maître Daniel TAISANT , titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de LA CHARITE SUR LOIRE, Place du Général de Gaulle, soussigné,

Certifie m'être transporté ce jour, à PREMERY (Nièvre) sur le site des USINES LAMBIOTTE, où étant, à 14 H 30, en présence de :

- Monsieur Jean-Paul GEORGES, représentant la Société ADEME.
- Monsieur Gilbert GERMAIN, Maire en exercice de la Commune de PREMERY, accompagné de Monsieur Jean MARCEAU, Premier Adjoint et de Monsieur Alain LECLERC, Conseiller Municipal,

Monsieur Jean-Paul GEORGES me remet une copie de l'arrêté d'occupation temporaire des terrains et de l'arrêté ordonnant l'exécution d'office des travaux d'évacuation des substances et des produits facilement inflammables (catégorie II) en date des 18 Décembre 2003.

Je procède aux constatations suivantes :

Monsieur Jean-Paul GEORGES me remet une copie du plan cadastral du site à visiter et sollicite deux natures de constatations distinctes :

1/ l'état des bâtiments pour accéder aux cuves et containers à traiter, la présence de ces cuves dont il me désignera au fur et à mesure la nature et la désignation.

2/ l'état des voies de circulation pour accéder d'une part au site depuis la Société ECOPREM et à l'intérieur du site lui-même.

Je commence mes opérations par :

LOCAL CONTENANT LA CUVE QH 02 :

- Dans ce local, il y a deux autres cuves disposées l'une après l'autre, en partant de la cuve QH 02, QH 04 et QH 03.

Pour accéder il y a un petit escalier en bois avec rampe.

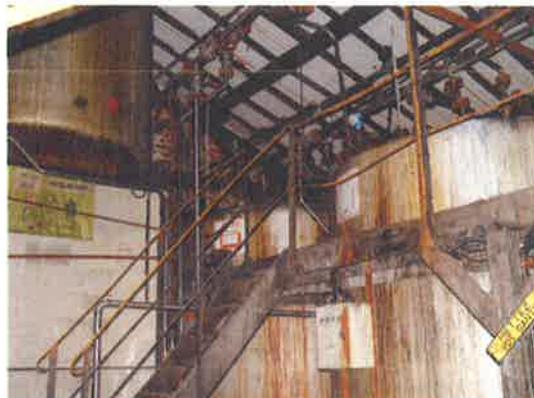
On arrive sur un passage en structure bois qui est très vétuste. Elle apparaît très dégradée.

Autour cette dernière cuve, il y a une autre qui est placée plus haut. Sur sa surface, je ne vois pas une plaque d'identification. A noter que les tuyauteries en place sont rouillées partiellement et en position raccordées, sous réserve de ce qui n'est pas visible.

A titre d'illustration, je prends plusieurs clichés photographiques qui mettent en évidence l'état de l'enceinte générale, l'état des cuves et le positionnement de la cuve QH 02 qui est annoncée pour de l'acide acétique mais qui est en fait de l'éthanol CIT 58 le 4.10.02. comme indiqué sur une plaque avec une mention en bas **A 20000 Régie n° sans précision.**



Cliché n° 1
cuve





Les clichés n° 2, 3, 4 & 5 représentent les abords

Il est précisé que la cuve dénommée QH 02 appartient maintenant à la Société ECOPREME. Quand il sera amené à récupérer cette cuve, une partie du toit qui est constituée d'une charpente en bois avec des plaques métalliques sera enlevée à cet endroit.



Le Cliché n° 6 montre l'état de la toiture.



Les clichés n° 7 & 8 représentent les abords vers l'entrée.

A noter que l'entrée de ce bâtiment, côté Nord, présente un bardage en très mauvais état. Il est en partie tombé en partie supérieure.

- **Juste au pied de l'entrée de ce bâtiment, il y a deux cuves qui sont disposées côte à côte. La première la QH 10, la deuxième QH 11.**



Cliché n° 9.

Sur la première, la plus à droite, il est marqué produit acétate, hauteur produit 50 cm, hauteur cuve 1,50 m, largeur cuve 7,50 m.

Sur la deuxième cuve QH 11, produit acétate, hauteur produit 52 cm, hauteur cuve 1,50 m, longueur cuve 7,70 m.

Au niveau de l'environnement, les cuves elles-mêmes sont en mauvais état extérieur. La toiture au-dessus du bâtiment a complètement disparu. Il n'en subsiste que des vestiges rouillés. Le bardage général, côté Est, est affecté de coulures, le sol est en mauvais état.



Clichés n° 10 & 11.

- **Pour accéder à la CUVE QH 31 qui se trouve à l'opposé où nous nous trouvions avec les deux autres cuves, on aborde le même passage de distribution.**

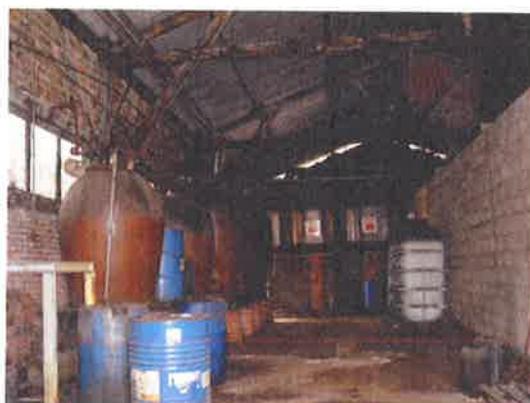


Cliché n° 12.

Là, il y a un pan de mur qui est en parpaings avec des fractures plus ouvertes en partie supérieure qu'inférieure. Ces fissures sont multiples et suivent pour partie les parpaings ou d'autres fentes verticales.

En partie gauche le briquetage est très vétuste. Au-dessus il y a une charpente métallique avec des bouts de toiture qui sont anciens et vétustes, d'autres parties ont été visiblement rénovées.

Il y a en place, avant d'accéder à la cuve QH 31, une aire de passage. En partie gauche, il y a plusieurs fûts, cinq de dimensions différentes, quatre fûts de couleur bleu et une autre cuve disposée sur palette.



Cliché n° 12.

La cuve QH 31 est disposée en hauteur, sur un pilier comme les trois autres cuves situées en partie gauche.

Sur la plaque je remarque QH 31 ACIDE FORMIQUE 80 bars 1779 et en dessous 1400 Régie n°.



Clichés n° 13 & 14.

Il y a quatre cuves, trois qui ont la même dimension et une cylindrique qui nous intéresse.



Clichés n° 15, 16 & 17.

Pour accéder à cet endroit, il y a un passage ouvert qui comporte en partie supérieure des passages de tuyaux et passerelles. L'ensemble est très vétuste, certains des tuyaux sont cassés.

L'assise de réception de ces cuves a son socle de soutien en dur avec briquetage et parpaings. Elle apparaît vétuste, affectée de nombreux désordres.

Il y a en partie droite, une grande cuve adossée à un bâtiment et en partie gauche, plusieurs petits récipients cylindriques d'une même structure pour accéder à l'entrée du bâtiment sont remisés sur des palettes avec des cuves plastiques remplies.



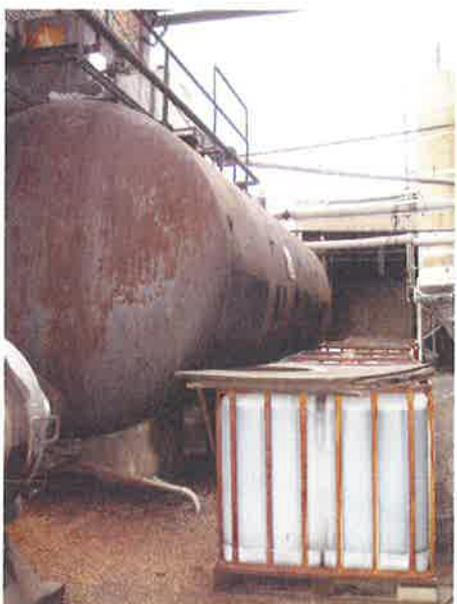
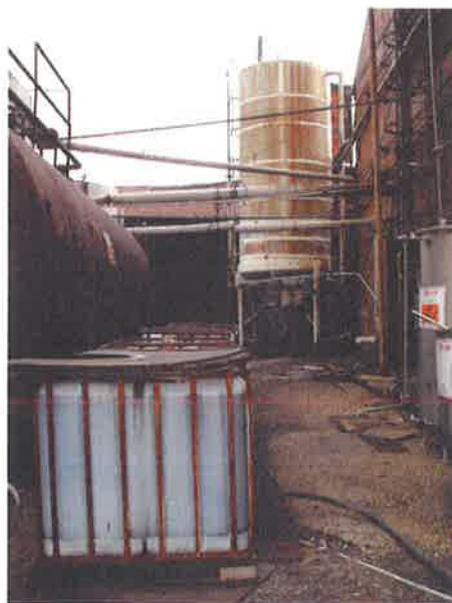
Cliché n° 18.

- **Au niveau des produits qui sont conditionnés dans des cuves plastiques et dans des cages métalliques à barreau, (2 x 4), ces cuves sont manifestement pleines.**



Cliché n° 19.

Au niveau du passage, le grand réservoir cylindrique porte l'inscription QH 61 SOUDE 90/1824 F 60000 Régie n° .



Clichés n° 20 à 23.



Cliché n° 24.

Le retour du chemin de distribution entre les bâtiments présente des liaisons entre les bâtiments de tuyaux qui sont en partie supérieure avec une passerelle pour la partie la plus basse et une autre passerelle avec une liaison à un bureau.

On poursuit ensuite en direction du côté Ouest. A cet endroit, le chemin qui était originellement recouvert d'un enrobé présente de nombreux dénivelés et des nids de poule en partie couverte par l'eau.



Cliché n° 25.

➤ On se place ensuite au fond du site côté rue Lambiotte, c'est-à-dire côté Nord.

Là il y a une cuve portant la référence RN 63 F 12190, n° de Régie sans précision et sans plaque.



Cliché n° 26.

Cette cuve est potentiellement pleine. Il est impossible de l'ouvrir.

Elle est située dans un groupe de cuves de différentes dimensions et de différentes formes.

Il s'agit de la troisième en partant de la gauche.



Clichés n° 27 & 28.

Pour y accéder, on doit contourner le bâtiment qui est situé avant avec une courette pour partie bétonnée, pour partie en gravier et en terre meuble.



Cliché n° 29.

A noter que le mur d'enceinte dont il sera constaté l'état depuis la rue est en briques, en très mauvais état.

Le bâtiment par lui-même qui se trouve en partie gauche est très vétuste. Il est pour partie constitué de briques. La couverture est en tôle, l'ensemble étant rouillé comme les gouttières.

Le support droit n'a pas une position rigoureusement verticale.

- **En remontant, côté Est, on a une autre cuve qui porte la référence RN 01 qui est annoncée vide. Elle porte la référence F 6000, n° de Régie sans précision, DC7.**

Elle est couplée avec une autre.



Le cliché n° 30 montre l'état du bâtiment.



Le cliché n° 31 montre l'identification et l'état de la cuve.

A noter que Monsieur GEORGES m'indique qu'elle a été vidangée et son contenu d'ACETATE placé dans des cubitainers disposés sur palettes et qui seront décrits ci-après.

Juste avant le passage, sont remis de nombreux cubitainers conditionnés comme précédemment. Il y en a 68.



Clichés n° 32 & 33 .



Cliché n° 34.

➤ Dans le passage à droite, en partant de cet environnement général,

La cuve portant l'indication ES 61 BENZENE 331114 F 12000, n° de Régie sans précision doit être vidangée. Elle se situe dans un groupe de plusieurs cuves dont le nombre total est 9, dont une de grande dimension qui porte le numéro ES 74.





Clichés n° 35 à 40.

Le cliché n° 40 montre le mauvais état du bâtiment. Les briques sont très altérées.

Juste devant cet alignement de cuves cylindriques, il y a des cubitainers au nombre de 20 dont deux d'entre eux doivent être enlevés. Depuis le début du chemin, il s'agit du 3^{ème} contenant de l'ACETATE D'ETHYLE et du 7^{ème} contenant également de l'ACETATE D'ETHYLE.

Les cubitainers sont visiblement remplis, pas totalement jusqu'en haut, en particulier pour le 2^{ème}.

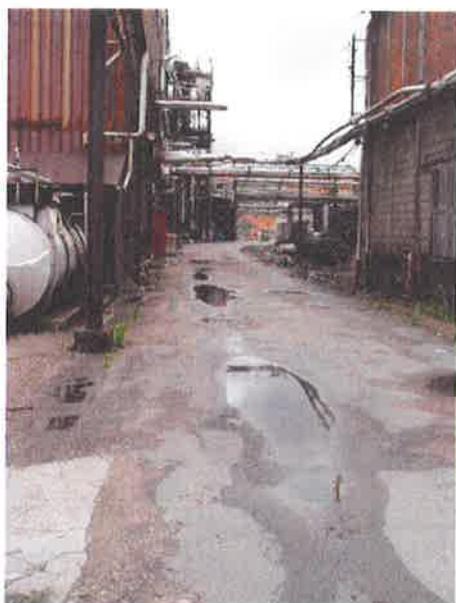
Dans ce dernier passage, il y a une série de tuyaux dont la plupart sont rouillés. Ils passent du bâtiment à droite vers celui de gauche, dont la structure est en très mauvais état.

Le sol était constitué d'un enrobé qui a en partie disparu. Il laisse apparaître une couche de terre et de gravier. Un ressemelage est fracturé en partie avant, vers l'entrée.





Clichés n° 45 à 49.



Les clichés n° 41 à 44 représentent les abords.

Il m'est demandé ensuite d'examiner le site dans sa partie Sud-Ouest, en limite, à l'endroit où sera positionné une clôture qui partira côté Sud d'un panneau jaune, au niveau de la ligne de chemin de fer.

EXTERIEUR

Examen du mur d'enceinte de l'USINE LAMBIOTTE :

Je me trouve sur la route de Pourcelanges, rue Lambiotte pour examiner le mur qui est situé côté rue et qui s'écroule à hauteur d'une petite cuve qui doit être vidée par le requérant.

Le mur dans sa structure est très vétuste. Il en manque des parties qui sont tombées. Il y a une érosion certaine et une modification de son implantation avec le soubassement. Il y a un écartement qui naît dans sa première partie, en remontant côté de l'entrée de l'usine.

ENTREE ORIGINELLE DE L'USINE

- **Côté entrée, sur les anciens piliers était posé un portail coulissant électrique qui est en parfait état de fonctionnement. Il glisse sur son rail avec système de clignotant qui est posé en partie supérieure du pilier droit en entrant.**

Ce système est doublé d'une barrière de type passage avec bras articulé d'un seul tenant et un système de cellule et clignotant de marque CAME.

L'entrée proprement dite est formée de deux trottoirs de chaque côté avec érosion.



Clichés n° 50 & 51.

Le seuil est également érodé, non stable avec deux anciens pilastres qui sont vétustes. Il y a deux portillons de chaque côté.



Clichés n° 52, 53 & 54.

INTERIEUR DE L'USINE

Une discussion s'instaure entre Monsieur Jean-Paul GEORGES et Monsieur Gilbert GERMAIN Gilbert, Maire de PREMERY en ce qui concerne l'implantation par la Société ADEME d'une clôture d'enceinte en partie arrière du site, à proximité de la voie de chemin de fer et sur la bordure Ouest.

Monsieur Jean-Paul GEORGES suggère l'implantation de cette clôture en partant de la voie de chemin de fer et épousant les contours d'un bâtiment anciennement à usage de vestiaires pour rejoindre un dernier bâtiment existant côté Ouest et la clôture déjà existante à cet endroit.

Le trajet se présenterait ainsi : Depuis la voie de chemin de fer et un panneau DANGER qui est implanté juste avant, cette clôture prendrait la direction de l'arête du pignon du bâtiment qui était à l'usage de vestiaires couvert en plaques de fibro-ciment, en suivant toute la façade

côté Ouest de ce bâtiment, pour de l'arête du pignon arrière de ce bâtiment rejoindre le dernier bâtiment existant, côté Ouest, qui comporte un bardage en tôle et une couverture en fibro-ciment dont l'entrée sera grillagée pour épouser toute la façade côté Ouest et rejoindre en partie Nord, le grillage de clôture qui a été posé antérieurement en limite de la propriété voisine.

Cette solution retient l'agrément de Monsieur Gilbert GERMAIN et constitue les bases de l'implantation finale de cette clôture.

A titre d'illustration, je prends en forme panoramique le trajet de la situation des lieux avant la pose de cette future clôture :





Clichés n° 55 à 61.

- **Accès au site depuis la Sté ECOPREM et constat de l'entrée du site pour accéder aux chantiers précédemment décrits.**

Depuis l'enceinte de la Société ECOPREM :

Il y a une clôture qui a été mise en place avec un portail pour accéder au site de l'USINE LAMBIOTTE

A l'entrée du site, il y a une première portion de chemin en voie de desserte avec des dénivelés importants, une instabilité de la surface avec un point plus bas que l'autre, principalement à droite en entrant et sur à peu près 25 à 30 m.

On notera la présence, sur la partie droite, juste en limite avec une deuxième qualité de revêtement dont la surface présente quelques altérations et déformations, d'un fossé qui est masqué par une plaque de tôle épaisse.

La limite séparative avec la Société ECOPREM, juste à l'entrée de la partie LAMBIOTTE est constituée d'une clôture d'enceinte qui a été posée avec le portail à deux battants.

Sur le battant droit de ce portail, il y a un panneau « DEFENSE DE PENETRER, DANGER DE MORT » très lisible.

Ce panneau est semblable à celui implanté en partie arrière du site, vers la voie de chemin de fer précédemment décrit, au niveau du passage à niveau et du panneau jaune.

Je prends plusieurs clichés photographiques mettant en évidence, depuis l'entrée du site, l'état des installations très vétustes qui bordent les voies de desserte vers les lieux d'intervention de la Société ADEME.



Les clichés n° 62 & 63 représentent la porte de sortie du site.



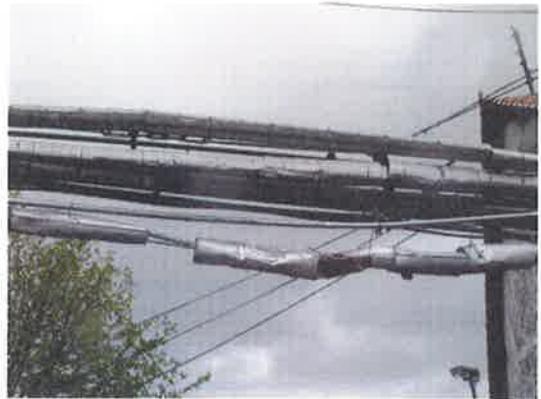
Les clichés n° 64 & 65 montrent la clôture d'enceinte séparative entre la Sté ECOPREM et le site LAMBIOTTE.



Cliché n° 66, en partie droite au sortir du site.



Cliché n° 67, en partie droite en entrant dans le site.





Les clichés n° 68 à 75 représentent la voie de desserte après l'entrée.

D'une manière générale, les installations sont très anciennes, affectées de rouille, les bâtiments sont vétustes.

- **Pour terminer, j'examine le chemin de desserte depuis l'entrée de la Société ECOPREM jusqu'à l'entrée du site.**

Ce chemin de desserte présente un enrobé qui n'est pas homogène avec de nombreux dénivelés, notamment en partie gauche, en remontant au niveau d'un bosquet d'arbres et au niveau d'un petit bâtiment qui constituait l'aire de pesage avec une partie gravillonnée, elle-même affectée de dénivelés avec des flaques d'eau.

Dans la partie terminale, depuis l'entrée de la Société ECOPREM et vers l'accès au site de l'USINE LAMBIOTTE, il y a une bifurcation vers la gauche à l'intérieur de la Société ECOPREM.

A cet endroit, il y a des effritements de l'enrobé très nets, des dénivelés et des nids de poule, dont certains de grande dimension.



Les clichés n° 76 & 77 représentent en vues opposées la sortie du site.





Les clichés n° 79 à 83 représentent la Sté ECOPREM.

Ces constatations faites, je me retire à **16 H 40**.

J'annexe les épreuves des différents clichés photographiques numériques au second original du présent procès-verbal et les épreuves numériques sur CD Rom non effaçable à la minute.

Et, de tout ce que dessus, je dresse le présent PROCES VERBAL de CONSTAT, pour servir et valoir ce que de droit.

Coût : CINQ CENT CINQUANTE SEPT EUROS 92 CENTIMES

Emolument	
Et photographies	453.15
Transport	5.69

Sous total	458.84
TVA 19,6%	89.93
Enregistrement	9.15

Total	557.92



